



Association des Résidents du Lac Aylmer Inc.

## Programme de naturalisation des berges

Modalités:

1. Être membre de l'ARLA et présenter votre preuve d'adhésion au moment de l'achat.
  2. L'ARLA accorde une subvention de 40% et les Serres Arc-en-Fleurs accorde 20% sur le prix régulier des plantes de la **Liste des plantes éligibles au programme de subvention 2020**. Vous trouverez cette liste sur notre site Internet ainsi que chez Serres Arc-en-fleurs. Le détail des montants admissibles se trouve en note au bas des tableaux sur ce document.
  3. Le montant maximum des achats admissibles est de 350 \$ (avant subventions et avant taxes) par année. Ce montant équivaut à une subvention maximum de 210\$ par membre par année.
-